



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 février 2024 - 29 février 2024

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR
TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.
Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	97	1 776,72	8,99	6,414530
Cartes de débit	83	1 128,25	5,72	2,256500
Cartes de crédit	12	279,70	1,43	0,839100
Cartes commerciales	2	368,77	1,84	3,318930
Visa	6	63,80	0,32	0,127600
Cartes de débit	6	63,80	0,32	0,127600
MasterCard	2	16,50	0,09	0,033000
Cartes de débit	2	16,50	0,09	0,033000
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 561	13 238,94	66,76	30,321800
Cartes de débit	1 302	10 747,18	54,23	21,494360
Cartes de crédit	240	2 266,40	11,39	6,799200
Cartes commerciales	19	225,36	1,14	2,028240
Visa	235	1 996,85	10,54	5,360650
Cartes de débit	153	1 287,00	6,53	2,574000
Cartes de crédit	70	595,65	2,99	1,786950
Cartes commerciales	11	105,90	0,53	0,983100
Cartes hors Espace Economique Européen	1	8,30	0,49	0,016600
MasterCard	45	327,10	2,06	1,084210
Cartes de débit	35	235,40	1,19	0,517760

<<Suite au verso>>

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
Cartes de crédit	4	44,40	0,22	0,133200
Cartes commerciales	4	27,30	0,14	0,393250
Cartes hors Espace Economique Européen	2	20,00	0,51	0,040000
TOTAL	1 946	17 419,91	88,76	43,341790

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française
 Contrat n° 7583965 du 29/11/2022 : Conditions particulières en vigueur du 19/11/2023

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
 L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.
 L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.